

Dispositions spécifiques régissant les services de banque en ligne

1. Champ d'application

Les présentes dispositions spécifiques régissent les services de banque en ligne proposés par la Banque du Léman (ci-après la "**Banque**") au client (le "**Client**").

Elles réglementent les rapports entre la Banque et le Client, respectivement son (ses) représentant(s) (ci-après chacun d'entre eux un "**utilisateur**"). Elles complètent les conditions générales de la Banque qui s'appliquent également aux services de banque en ligne. Les accords particuliers entre la Banque et le Client sont réservés.

Les "**services de banque en ligne**" incluent notamment les services d'e-banking et les services de banque effectués par l'intermédiaire d'un appareil mobile.

2. Légitimation

Afin d'accéder aux services de banque en ligne, l'utilisateur doit s'identifier par la saisie des moyens de légitimation mis à sa disposition par la Banque ou accepté par écrit par cette dernière. La Banque peut remplacer ou modifier à tout moment les moyens de légitimation exigés, après en avoir préalablement informé l'utilisateur de manière appropriée.

La personne qui s'est légitimée conformément aux moyens de légitimation disponibles est réputée envers la Banque être la personne autorisée à utiliser les services de banque en ligne, que cette personne soit effectivement un utilisateur ou non. Le Client accepte sans réserve toutes les opérations effectuées en utilisant ses moyens de légitimation. De même, toute instruction, tout ordre et toute communication parvenus à la Banque par cette voie sont réputés avoir été émis et autorisés par un utilisateur.

La Banque est toutefois en tout temps en droit de refuser la fourniture de services de banque en ligne et d'exiger de la personne qui s'est légitimée conformément à un moyen de légitimation disponible qu'elle prouve sa légitimation par un moyen complémentaire.

3. Devoirs de diligence

Le terme "**système informatique**" désigne tous les logiciels et le matériel (en particulier les ordinateurs et/ou les appareils mobiles) utilisés par un utilisateur pour accéder aux services de banque en ligne.

Le Client veille à ce que:

- tous les moyens de légitimation de chaque utilisateur soient maintenus secrets et protégés d'une utilisation abusive par des personnes non autorisées. En particulier, les mots de passe ne doivent pas figurer sans protection sur le système informatique d'un utilisateur ni y être inscrits de quelque autre manière;
- tout utilisateur respecte les consignes données dans d'éventuelles instructions transmises avec les moyens de légitimation;
- tout utilisateur modifie, dès sa réception, le premier mot de passe remis par la Banque et le change régulièrement par la suite. Tout mot de passe qui serait facile à deviner (p.ex. numéro de téléphone, date de naissance) doit être évité;
- tout utilisateur réduise les risques d'accès non autorisés à son système informatique en prenant des mesures de protection appropriées. En particulier, son système d'exploitation et son logiciel de navigation doivent être mis régulièrement à jour;
- tout utilisateur prenne les précautions de sécurité usuelles en matière de réseaux électroniques publics (p.ex. utilisation et actualisation régulière d'un logiciel anti-virus et pare-feu).

Il incombe au Client de s'informer sur les mesures de sécurité nécessaires correspondant au dernier état de la technologie et d'adopter (et de faire adopter par tout utilisateur) les mesures de sécurité recommandées.

S'il y a des raisons de craindre que des tiers non autorisés ont pris connaissance des moyens de légitimation d'un utilisateur, le Client veille immédiatement à remplacer ou modifier les moyens de légitimation correspondant. Si cela n'est pas possible, le Client veille à faire immédiatement bloquer l'accès aux services de banque en ligne concernés.

Le Client est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des données envoyées par tout utilisateur à la Banque. S'il constate qu'un ordre passé par voie électronique n'a pas été exécuté ou n'a été exécuté que partiellement, il doit en notifier immédiatement la Banque.

Le Client supporte toutes les conséquences de l'utilisation, y compris d'une utilisation abusive, de ses moyens de légitimation ou des moyens de légitimation d'un autre utilisateur, sauf si la Banque a manqué à son devoir de diligence usuelle dans la profession.

En particulier, le Client assume les risques résultant: (i) de manipulations du système informatique d'un utilisateur par des tiers non autorisés, (ii) de l'utilisation frauduleuse des moyens de légitimation, (iii) d'interventions de tiers non autorisés lors de la transmission de données.

Les moyens de légitimation ne doivent en aucun cas être transmis à des tiers ou rendus accessibles à des tiers par un autre moyen. La Banque attire plus particulièrement l'attention des utilisateurs au sujet des courriers électroniques provenant prétendument de la Banque et invitant l'utilisateur à saisir ses données de légitimation ou contenant des liens vers des pages exigeant un log-in (*phishing*). Le Client veille à ce que les utilisateurs les suppriment immédiatement sans y répondre.

4. Blocage

Tout utilisateur peut faire bloquer l'accès aux services de banque en ligne auprès du service indiqué par la Banque. En cas de blocage ordonné par oral, une confirmation écrite doit parvenir sans délai à la Banque.

Tout utilisateur peut également bloquer lui-même à tout moment son accès, en employant de manière incorrecte son moyen de légitimation jusqu'à ce que le système indique le blocage des services (par exemple en saisissant plusieurs fois un mot de passe incorrect).

En cas de blocage des services de banque en ligne, l'utilisateur doit adresser une demande écrite à la Banque afin d'en demander la levée.

Le Client assume les risques liés à l'emploi de moyens de légitimation pendant la période temporelle nécessaire à la mise en œuvre du blocage.

De plus, la Banque est en droit de bloquer à tout moment l'accès d'un utilisateur aux services de banque en ligne, totalement ou partiellement, sans besoin d'en indiquer les motifs ou d'observer un délai de préavis.

5. Réseaux de transmission de données

Le Client est conscient des risques liés à l'échange de données par le biais des réseaux de transmission de données publics et privés. Les réseaux publics et privés ainsi que le système informatique des utilisateurs échappent au contrôle de la Banque. Ils peuvent constituer des zones vulnérables. En particulier, ils peuvent faire l'objet d'interventions de tiers non autorisés et des erreurs de transmission, des retards, ainsi que des discontinuités ou des défaillances dans le système peuvent se produire.

6. Traitement des ordres

La Banque ne garantit pas un traitement des ordres passés en ligne 24h/24. Elle ne peut pas non plus garantir leur traitement, immédiatement après la saisie. Dans ce cadre, la Banque est notamment tributaire des jours et heures de marché des places de négoce concernées, ainsi que des horaires du service chargé de leur traitement et/ou de l'unité commerciale en charge du compte.

Le Client veille à ce que tout utilisateur, lorsqu'il passe un ordre sur une place de négoce, observe les règles qui régissent l'opération et la place de négoce concernée. Il s'assure que l'utilisateur est familiarisé avec les règles et usages du négoce de titres et en particulier qu'il connaît les risques des différents types d'opérations.

La Banque peut refuser ou annuler des ordres d'un utilisateur lorsqu'ils ne sont pas conformes aux règles régissant la transaction ou la place de négoce concernée.

En ce qui concerne les ordres passés en ligne, la Banque ne peut pas vérifier systématiquement si le produit faisant l'objet de la transaction est adapté au profil du Client. Le Client renonce à recevoir (en personne ou par l'intermédiaire d'un autre utilisateur) des avertissements en matière de risques, ainsi qu'à un éventuel examen du caractère approprié des opérations par la Banque.

7. Absence de conseils

La Banque n'utilise pas les services de banque en ligne pour fournir au Client des conseils en investissement ou autres recommandations. Les services de banque en ligne n'incluent pas de conseils en matière juridique, fiscale ou autre, et ne constituent pas une base appropriée pour la prise de décisions en matière d'investissement. Pour obtenir des conseils individualisés, le Client doit contacter son chargé de clientèle.

8. Conventions conclues électroniquement

La Banque peut prévoir que certains services particuliers de banque en ligne ne peuvent être utilisés qu'après acceptation de dispositions spécifiques s'y rapportant.

La Banque peut soumettre ces dispositions spécifiques à un utilisateur sous format électronique. Elle peut prévoir qu'un utilisateur accepte les dispositions applicables à ces services par voie électronique. Les dispositions acceptées par voie électronique lient juridiquement l'utilisateur de la même manière que des accords signés manuellement.

Lorsque la Banque assortit certains services de banque en ligne d'indications d'ordre juridique ou d'informations sur des risques, ces indications et informations lient l'utilisateur. Si ce dernier n'est pas prêt à les accepter, il doit renoncer au service ou à l'information concerné.

9. Utilisation depuis l'étranger

Pour les utilisateurs situés à l'étranger, l'offre de services de banque en ligne peut être soumise à des restrictions juridiques locales. La Banque est en droit d'adapter, restreindre ou supprimer à tout moment et sans préavis ses prestations en ligne à l'étranger.

En utilisant les services de banque en ligne depuis l'étranger, l'utilisateur pourrait éventuellement contrevenir à la réglementation du pays où il se trouve. Il appartient à l'utilisateur de s'informer à ce sujet et, en cas de doute, de renoncer à utiliser les services de banque en ligne.

10. Responsabilité de la Banque

La Banque ne peut garantir en tout temps l'absence de dysfonctionnements ou d'interruptions de l'accès à ses services de banque en ligne. Elle peut suspendre momentanément ces services, notamment en cas de risques de sécurité ou pour effectuer des travaux de maintenance. Le Client supporte d'éventuels dommages découlant de ces dysfonctionnements ou interruptions ainsi que d'un blocage, à moins que la Banque n'ait manqué au devoir de diligence usuel dans la profession.

La Banque affiche et transmet des données, informations ou messages (ci-après les "**données**") dans le cadre de ses services de banque en ligne. Dans la mesure où elle a observé la diligence usuelle dans la profession, elle ne répond pas de l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. En particulier, les données concernant les comptes et dépôts (soldes, extraits, transactions etc.) et les informations généralement disponibles, telles que les cours de bourse ou de devises, sont à considérer comme provisoires et sans engagement, à moins qu'elles ne soient expressément décrites comme engageant la Banque. De même, les données contenues dans les services de banque en ligne ne constituent des offres fermes que si elles sont désignées comme telles.

D'une manière générale, la Banque répond uniquement des dommages directs et immédiats subis par le Client. La responsabilité de la Banque pour des dommages indirects ou subséquents est exclue.

11. Matériel et logiciel nécessaires à l'utilisation

La Banque remet à l'utilisateur le matériel et le logiciel nécessaires pour l'utilisation des services de banque en ligne. Dès réception, l'utilisateur doit immédiatement effectuer un contrôle de ceux-ci et signaler les éventuels défauts à la Banque dans un délai de 7 jours. Si aucune réclamation ne parvient à la Banque, le matériel et logiciel sont réputés acceptés par l'utilisateur pour son propre compte et pour le compte du Client. En ce qui concerne les défauts signalés dans le délai indiqué qui compromettent sérieusement l'utilisation des services de banque en ligne, l'utilisateur a droit uniquement au remplacement du matériel ou logiciel défectueux.

La Banque exclut toute garantie quant au bon fonctionnement du matériel et du logiciel et à la possibilité de les utiliser en-dehors des services de banque en ligne, ou de les utiliser en combinaison avec les autres systèmes de l'utilisateur ou de tiers. En cas de constatation de défauts du matériel ou du logiciel, l'utilisateur doit immédiatement renoncer à utiliser les services de banque en ligne et en informer la Banque.

12. Procuration

Le Client informe ses représentants quant au contenu des conditions générales et des présentes dispositions spécifiques et veille à ce qu'ils respectent toutes les obligations qui en découlent.

Les procurations données aux représentants pour l'utilisation des services de banque en ligne restent valables jusqu'à leur révocation écrite par le Client, indépendamment d'inscriptions divergentes au registre du commerce ou dans d'autres publications officielles, en Suisse ou à l'étranger. La procuration ne s'éteint pas en cas de décès, de déclaration d'absence, de perte de l'exercice des droits civils ou de faillite du Client.

La suppression du pouvoir de signature d'un représentant du Client vis-à-vis de la Banque n'entraîne pas automatiquement la révocation de sa procuration pour l'utilisation des services de banque en ligne. Une révocation expresse et séparée se rapportant à ses services est nécessaire.

13. Documents électroniques

Le Client autorise la Banque à mettre à sa disposition les justificatifs bancaires d'une ou de plusieurs opérations bancaires par voie électronique (à moins qu'il ne sélectionne l'option "mise à disposition les justificatifs bancaires exclusivement sous format papier" de la convention de base relative à l'ouverture de compte/dépôt).

Sur la base de cette autorisation, la Banque est en droit, avec effet immédiat, de mettre à disposition du Client les justificatifs bancaires relatifs à un ou plusieurs services bancaires choisis par le Client par voie électronique.

Les justificatifs bancaires sont réputés reçus par le Client le jour où ces derniers sont mis pour la première fois à sa disposition via les services électroniques de la Banque permettant d'y accéder. Les délais correspondants commencent à courir à compter de cette date, en particulier le délai de réclamation. La Banque remplit par ailleurs ses éventuelles obligations de communication ou de reddition des comptes au moment de la mise à disposition électronique des justificatifs bancaires.

Malgré l'autorisation de mise à disposition de justificatifs bancaires sous forme électronique, la Banque peut en tout temps envoyer les justificatifs bancaires exclusivement ou également sous forme papier par voie postale.

Le Client est responsable de l'enregistrement, de la conservation appropriée et de la préservation de l'intégrité des justificatifs bancaires mis à sa disposition.

La Banque ne garantit pas que les justificatifs bancaires mis à disposition sous forme électronique puissent être utilisés comme moyens de preuve devant les autorités suisses et étrangères. Le Client utilise sous sa propre responsabilité les justificatifs mis à sa disposition sous forme électronique dans ses rapports avec les autorités.

Les impressions de justificatifs bancaires mis à disposition sous forme électronique ne constituent pas des documents originaux. Il est donc impératif de conserver les justificatifs bancaires mis à disposition sous forme électronique dans leur format électronique d'origine et de manière inchangée.

Un enregistrement à l'aide d'un logiciel non approprié ou obsolète peut rendre le justificatif bancaire correspondant totalement ou partiellement illisible. Le Client doit utiliser la dernière version du logiciel recommandé par la Banque pour afficher les justificatifs bancaires mis à sa disposition.

Chaque justificatif bancaire mis à disposition sous forme électronique est uniquement disponible pendant une période de deux ans à compter de sa première mise à disposition. Passé ce délai, il n'est plus disponible sous forme électronique. Toute commande ultérieure est payante. La mise à disposition de justificatifs bancaires supplémentaires sous forme papier ou électronique est payante. La Banque se réserve le droit de modifier ses tarifs en tout temps, notamment en cas de changement des conditions du marché ou pour d'autres motifs objectifs.

Le Client peut en tout temps demander à la Banque de recommencer à lui fournir les justificatifs bancaires relatifs à un ou plusieurs services bancaires exclusivement sous forme papier. Dans ce cas, la Banque fournira les justificatifs bancaires à nouveau sous forme papier dans un délai raisonnable. Les justificatifs bancaires déjà mis à disposition sous forme électronique par la Banque sont réputés reçus.

14. Liens vers d'autres sites Internet

D'éventuels liens vers des sites Internet externes à la Banque seront signalés d'une manière spéciale. Ces informations «liées» aux services de banque en ligne échappent totalement au contrôle de la Banque. Cette dernière décline toute responsabilité pour l'exactitude, l'exhaustivité et la licéité de leur contenu, ainsi que pour les offres et services qui y sont éventuellement proposées. Toute connexion vers ces liens et consultation des informations s'y trouvant par le Client ou par un utilisateur agissant pour son compte s'effectue aux risques du Client.

15. Services utilisable sur un appareil mobile / SMS

La Banque peut mettre à disposition des informations, des fonctions et des applications spécifiquement adaptées à un usage au moyen d'un appareil mobile. Certains services peuvent impliquer l'échange de messages SMS.

Dans ce cadre, des données personnelles peuvent être traitées. Les données concernant le compte du Client peuvent être transmises au-delà des frontières, même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. Les informations se rapportant à l'expéditeur et au destinataire sont transmises sans cryptage.

16. Résiliation

Tant le Client que la Banque peut résilier à tout moment et sans préavis par écrit la participation aux différents services de banque en ligne, partiellement ou totalement.

Après la résiliation, le Client veille à ce que tout utilisateur concerné par la résiliation rende inutilisable et/ou illisible les moyens de légitimation qui lui ont été remis par la Banque et les restitue immédiatement à la Banque.

Nonobstant la résiliation, la Banque est en droit d'exécuter valablement, à la charge du Client, toute opération ordonnée avant la restitution des moyens de légitimation.

La Banque peut résilier, à tout moment et sans délai ni motivation, l'accès à certains services, dans la mesure où ils n'ont pas été utilisés depuis plus de deux ans.

17. Modifications

La Banque se réserve le droit de modifier les présentes dispositions spécifiques en tout temps. Ces modifications sont communiquées au Client sur support papier ou par tout autre moyen que la Banque jugera approprié. En l'absence de contestation dans un délai de 30

jours à compter de leur communication ou, en tous les cas, dès qu'un utilisateur utilise les services de banque en ligne postérieurement à cette communication, elles sont considérées comme approuvées.

18. Droit applicable et for

Toutes les relations juridiques entre le Client et la Banque sont soumises au droit matériel suisse.

Le lieu d'exécution et le for ordinaire est au lieu du siège de la Banque. Le lieu du siège de la Banque est aussi le for de poursuite pour le Client domicilié hors de Suisse. Les fors impératifs prévus par la législation applicable sont réservés.

La Banque se réserve le droit de poursuivre ou d'ouvrir action contre le Client à son domicile ou devant tout autre tribunal compétent.